

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Décret n° 2021-XXX du ... 2021

relatif aux conditions de réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers

NOR : SSAH2113589D

Publics concernés :

Objet :

Notice :

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel de la République française

Références: le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4311-1, R 4311-4 et R4311-5 ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du2021 ;

Vu l'avis de l'Académie nationale de médecine en date du2021 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète :

Article 1^{er}

La section 1 du chapitre Ier du titre Ier du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique (partie réglementaire) est ainsi modifiée :

1° L'article R. 4311-4 est ainsi modifié :

a) Les mots : « d'aides médico-psychologiques » sont remplacés par les mots : « d'accompagnants éducatifs et sociaux » ;

- b) Après le mot : « limites » est inséré le mot : « respectives » ;
- c) Les mots : « ces derniers » sont remplacés par le mot : « chacun » ;
- d) Le mot : « leur » est remplacé par le mot : « sa » ;
- e) Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« L'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture peut réaliser, de sa propre initiative, les soins courants de la vie quotidienne définis par arrêté du ministre chargé de la santé. »
- 2° L'article R. 4311-5 est ainsi modifié :
- a) Au 6°, les mots : « éducation du patient » sont remplacés par les mots : « accompagnement éducatif de la personne » ;
- b) Au 8°, les mots : « de patients » sont remplacés par les mots : « de la personne » ;
- c) Après le 9°, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« 9° *bis* Changement de support et de poche de colostomie cicatrisée » ;
- d) Au 10° et au 11°, les mots « des patients » sont remplacés par les mots : « de la personne » ;
- e) Après le 13°, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
« 13° *bis* Pose et changement de masque respiratoire en situation chronique hormis tout dispositif d'insufflation ou d'exsufflation » ;
- f) Au 12° et au 14°, les mots : « du patient » sont remplacés par les mots : « de la personne » ;
- g) Au 15°, les mots : « d'un patient » sont remplacés par les mots : « de la personne » ;
- h) Au 19°, les mots : « rythme respiratoire » sont remplacés par les mots : « rythme et fréquence respiratoires, taux de saturation en oxygène, » et les mots : « poids, mensurations » sont remplacés par les mots : « poids, dont indice de masse corporelle (IMC) calculé à l'aide d'un outil paramétré, mensurations, mesure du périmètre crânien, taux de bilirubine par lecture instantanée transcutanée, » ;
- i) Aux 26° et 27°, les mots : « du patient » sont remplacés par les mots : « de la personne » ;
- j) Au 29°, les mots : « Irrigation de l'œil » sont remplacés par les mots : « Lavage et irrigation oculaire » ;
- k) Au 32°, les mots : « de patients » sont remplacés par les mots : « de la personne » ;
- l) Le 33° est ainsi rédigé : « Lecture de l'intradermo-réaction pour le test tuberculinique ; » ;
- m) Au b) du 39°, après le mot : « glycémie », sont insérés les mots : « par captation capillaire brève ou lecture transdermique » ;
- n) Après le 39°, il est inséré un alinéa est ainsi rédigé :
« 39° *bis* Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire et lors de situations d'urgence ».

Article 2

Le ministre des solidarités et de la santé est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le .

Par le Premier ministre :

Le ministre des solidarités et de la
santé,

Olivier VERAN